

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PRÉFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160408-D_2016_5_14-DE

Reçu le 29/04/2016

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél. : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_5_14

L' an deux mille seize , le vendredi 08 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Avril 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Travaux à effectuer sur
l'église**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie,
Madame COUSSY Stéphanie

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire présente le rapport de l'architecte des Bâtiments de France préconisant des travaux à réaliser sur l'Eglise Saint Hilaire de Mouthiers.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser des travaux de dévégétalisation des contreforts sur la partie nord de la nef et du clocher et de poser des témoins sur les fissures.

Dans un second temps, il paraît indispensable de réaliser une étude complète historique et technique de l'édifice par un Architecte du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE REALISER les travaux urgents sur l'édifice

DE LANCER une étude complète historique et technique de l'édifice par un Architecte du Patrimoine

DE SOLLICITER des partenariats financiers et notamment auprès de la DRAC et de la fondation du patrimoine.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 29 AVR. 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

